

**2EME CONVOCATION DU CSAR LE 26  
OCTOBRE 2023**



Après un second vote "**contre**" sur les 3 points à l'ordre du jour, 2 points de questions diverses ont principalement conduit à une altercation entre les élus et la cheffe de service des ressources humaines (qui présidait

la réunion), complètement fermée à entendre nos arguments :

- les élus ont réitéré leur demande d'une autorisation d'absence le 10 mai 2024 et du report de la fin de la campagne de déclaration d'impôt sur le revenu, notamment au regard du fait que les écoles seront toutes fermées et que, outre que les agents pourront ainsi être en difficulté pour garder leurs enfants, les contribuables eux-mêmes risquent de peu se déplacer dans les centres des finances publiques...
- Refus obstiné et réitéré malgré plusieurs allers-retours entre les représentants du personnel et la cheffe des RH.

— Au cours des échanges en GT « sécurité des agents », le DGA avait validé la possibilité pour les agents d'accueil de ne pas révéler leur nom s'ils le souhaitent. Les syndicats ont demandé que, eu égard au contexte actuel, cette décision soit offerte au plus tôt à ces agents, ce que la présidente a refusé, préférant attendre un groupe de travail prévu le 6 novembre !

L'ensemble des élus a donc décidé de clore ainsi le CSA et de s'inviter chez le directeur général pour débloquer la situation.

Ses réponses ont été les suivantes :



— sur l'autorisation d'absence du 10 mai 2024, il demande un délai pour étudier les possibilités offertes par le calendrier pour l'organisation de la campagne déclarative, ainsi que les dispositions qui seront prises dans d'autres services publics ;



— quant à la possibilité d'anonymisation des agents d'accueil, il accepte de diffuser une consigne dans ce sens dès l'après-midi même du CSAR.

**PRIME PONCTUELLE 2023 : LA DG FAIT LE  
CHOIX DE L'EXCLUSION**

Alors que les agents de la DGFiP démontrent chaque jour leur engagement professionnel, malgré les réformes, restructuration et évolutions technologiques les touchent tous, la direction générale vient de décider d'octroyer une prime exceptionnelle de 500 € aux seuls agents impactés, selon elle, par GMBI. La direction générale a fait le choix d'exclure 74 000 agents du périmètre de sa prime ponctuelle 2023. Alors que l'action déterminante des agents de la DGFiP auprès de tous les publics dans le cadre des crises récentes et successives a été louée par tous, ministres comme direction, et reconnue par les partenaires et usagers, cette prime aurait pu être l'occasion de réaffirmer la reconnaissance professionnelle collective des efforts de tous les agents, la DG a fait le choix de l'exclusion.

Les organisations syndicales représentatives de la DGFiP ont refusé ce principe de division du collectif DGFiP, proposant une prime socle pour **l'ensemble des agents** avec un abondement particulier "GMBI".

Cette proposition a été rejetée par la direction générale !!!

FO-DGFiP 40 et l'ensemble des organisations syndicales invitent les personnels à exprimer leur désaccord sur la non-attribution de cette prime pour toutes et tous, à exiger une amélioration pérenne significative du régime indemnitaire au bénéfice de l'ensemble des agents en [signant massivement la pétition actuellement disponible dans les services](#) ! Nous entrons dans la phase décisive de la négociation. Rien ne pourra être obtenu sans vous !

**COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION  
MINISTÉRIEL DU 17 OCTOBRE**

Présidé dans sa 1ère partie par le ministre délégué en charge des comptes publics, Thomas Cazenave, ce CSAM était l'occasion de détailler le projet de loi de finances 2024 et son application à Bercy. Après avoir affirmé son attachement à un dialogue régulier franc et ouvert, le ministre a rappelé que compte tenu du contexte particulier, nous avons basculé en vigilance attentat avec un renforcement de toutes les mesures de sécurité.

**Le Projet de Loi de Finances 2024**

Le contexte global est connu, la maîtrise de la dépense publique. Les priorités annoncées sont les suivantes :

- ✓ investir dans la transition écologique et dans nos services publics avec renfort des fonctions régaliennes,
- ✓ baisser la fiscalité des entreprises et maintenir des mesures pour le pouvoir d'achat des français.

Au ministère, cela se traduit par un budget de 19,4Mds avec des axes forts. Concernant les mesures pour le pouvoir d'achat des agents et l'attractivité du ministère, 144M€ seront ciblés sur les mesures salariales.

Les crédits d'action sociale et Santé Sécurité au Travail sont sanctuarisés : 125M€ sur l'action sociale (+1M€) donc 17M€ sur la SST et 3M€ sur le fond télétravail.

Sur ce dernier point, **FO Finances** en avait demandé la pérennisation lors des discussions sur l'accord -télétravail signé en 2022.

Si le ministre considère que ce n'est pas un budget d'austérité, **FO Finances** ne peut que constater que notre budget est insuffisant pour assurer le bon exercice de nos missions.

16M€ seront consacrés à la sécurité des agents : réaménagement des locaux, achat de véhicules et matériels spécifiques, équipement de téléphones avec alarme.

#### Détail des schémas d'emploi 2024

Gestion des Finances Publiques	DGFIP :	Douanes :	Programme 218 :
	-200	+48	+108
Total : -44			
Economie	DGCCRF :	DGE :	DG Trésor :
	+4	+3	+2
	AC : +2	Conseil écon. : +2	INSEE : -2
+11			
MTFP :	DITP : +48		
<b>Le ministère supportera 33 suppressions d'emplois</b>			

**FO Finances** a fait remarquer qu'une nouvelle fois, notre ministère était l'exception : le seul à présenter un schéma d'emplois négatif.

**FO Finances** revendique un arrêt des suppressions d'emplois et non une pause ou une stabilisation. Les milliers d'emplois supprimés impactent fortement les conditions d'exercice de nos missions et la qualité de vie au travail de nos agents. Les résultats de l'observatoire interne le démontrent chaque année.

#### Protection sociale complémentaire

Le ministre estime que le chantier sur la protection sociale complémentaire PSC est un chantier d'envergure, qui doit permettre une continuité de garanties pour les agents. Le ministre s'est fait écho de la situation particulière au ministère, avec un dialogue social constructif et partagé au moment du référencement.

Pour lui, le couplage santé prévoyance est nécessaire et il en a fait la demande expresse en interministériel. Il espère la signature de l'accord de méthode le 9 novembre et reste pleinement mobilisé sur le sujet afin de mettre en place dès 2025 un dispositif prévoyance obligatoire en même temps que la garantie santé.

Le contenu du panier de soins et la participation ministérielle ne sont pas soumis à négociation ministérielle, mais il propose de discuter des options permettant une meilleure couverture.

**FO Finances** s'inquiète de la situation des personnels gérés par Bercy mais rémunérés par un autre ministère ou organisme (par exemple en DREAL), qui ne seraient pas dans le périmètre de l'accord ministériel sur la PSC. Ces agents seraient donc amenés à changer de PSC en fonction de leur employeur, cette situation est totalement inacceptable !

**FO Finances** a demandé une dérogation afin de maintenir ces agents dans le périmètre des MEF.

#### Indemnité Mensuelle de Technicité

La portabilité de l'IMT n'est pas dans le PLF 2024 mais elle devrait faire l'objet d'un amendement qui recevra l'avis favorable du gouvernement.

En réponse à la question de **FO Finances**, le ministre a confirmé que cette disposition serait incluse même en cas d'utilisation du 49-3 .... A vérifier !

#### Qualité de vie au travail

En matière de qualité de vie au travail, le ministre souligne les négociations en cours : égalité professionnelle, handicap et la mise en oeuvre des accords, notamment sur le télétravail. Il souhaite aller plus loin et discuter des sujets impactant pour les agents : l'adaptation des locaux et des méthodes de travail pour répondre aux nouveaux usages avec l'aide d'ergonomes, la transition numérique et l'intelligence artificielle précédées d'un état des lieux pour apprécier l'impact sur les métiers et les conditions de travail.

L'adaptation des locaux doit être discutée en fonction des nouvelles modalités d'organisation du travail mais aussi de l'efficacité énergétique.

**FO Finances** a rappelé que tout réaménagement des locaux devait d'abord partir de la volonté des agents, couplée à une approche organisationnelle du travail et à la mise en oeuvre d'un dialogue social.

En cas de restructuration, les agents doivent être associés à la démarche le plus en amont possible afin de recenser les besoins.

Concernant la circulaire ministérielle pour les nouvelles instances, un groupe de travail est prévu le 14 novembre afin de préciser certains points, comme le fait de pouvoir convoquer en expert le représentant suppléant en CSA. Cette circulaire doit être diffusée rapidement, **FO Finances** ne peut que constater que trop souvent la hiérarchie locale s'en tient à une lecture restrictive du droit.